

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Compte rendu de l'Assemblée Générale de la S.E.P.N.B. du 19 mai 1977.

L'Assemblée générale annuelle de la S.E.P.N.B. s'est déroulée le dimanche 19 mai à Plurien (Côtes-du-Nord) à quelques kilomètres du Cap Fréhel.

Le choix de ce site est symbolique. Il montre notre détermination à défendre Fréhel contre toutes les dégradations dont il est l'objet.

C'est pourquoi la S.E.P.N.B. a organisé cette année, dans le cadre de l'Assemblée générale, un débat sur l'Environnement dans les Côtes-du-Nord, auquel ont participé M. JOSSELIN, Président du Conseil général des Côtes-du-Nord, M. SUBRA, du ministère de la Qualité de la Vie, M. MILON, Président de la L.P.O. et des représentants des mytiliculteurs, en présence de la presse et de la télévision.

Trois sujets ont été abordés lors de ce débat : le problème des barrages, la route du Cap Fréhel, la prolifération des Goélands.

LE PROJET DE BARRAGE SUR LE LEFF ET LE TRIEUX

Il est prévu d'aménager un barrage de 16 millions de m³ dans les Côtes-du-Nord. Deux sites ont été retenus : le Leff, en haut d'estuaire, et le Trieux en amont de Pontrieux. La S.E.P.N.B. a été contactée pour étudier l'impact écologique de cette retenue d'eau et en définir le site le plus adéquat. Nous avons refusé de cautionner à posteriori un tel choix, en soulignant que le vrai problème n'a pas été posé, à savoir : a-t-on besoin d'un barrage de cette taille ?

LA ROUTE DU CAP FREHEL

Le Maire de Fréhel n'a pas daigné répondre à l'invitation de la S.E.P.N.B. Il est vrai que le problème de la route de Fréhel, qu'il a fait construire au mépris de la Loi à travers le site classé du Cap Fréhel, est encore un sujet épineux « dont on évite de parler au Conseil général », soulignera M. JOSSELIN. D'ailleurs, la S.E.P.N.B., bien qu'elle ait obtenu gain de cause devant le Tribunal administratif, est bien déterminée à mener son action jusqu'au bout, non seulement pour que soit rendu exécutoire le jugement ordonnant la remise en état des lieux, mais aussi pour que le Maire de Fréhel soit condamné pour abus de pouvoir (cf. : *Penn ar Bed*, n° 84, « Le Scandale de Fréhel »).

LA PROLIFERATION DES GOELANDS

Le problème de la prolifération des Goélands, espèce protégée, est connu dans toute la Bretagne, mais il se pose avec plus d'acuité dans les Côtes-du-Nord où les goélands occasionnent chaque année des dégâts importants sur le naissain de moule. Chaque année, il en coûte ainsi près d'un million de francs aux mytiliculteurs de la Baie de Saint-Brieuc. Que faire ? C'est une question qui a été largement débattue avec les mytiliculteurs présents dans la salle. La S.E.P.N.B. a reçu 100 000 F du ministère de la Qualité de la Vie pour rechercher des solutions à ce problème. Plusieurs moyens peuvent être envisagés (effraiments acoustiques, tirs à blancs dissuasifs, piquage des œufs sur les lieux de reproduction, réglementation rigoureuse des décharges publiques, etc...). Mais de toutes façons, cette opération ne sera pas suffisante pour régler définitivement le problème. L'important est que le public en soit informé et qu'il en prenne conscience.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT YVES LE GALL

Affaire de la route de Fréhel : Un procès est engagé depuis maintenant deux années. La S.E.P.N.B. a déjà obtenu gain de cause devant le Tribunal administratif de Rennes (octobre 1976) et la plainte formulée contre le Maire de Fréhel a été déclarée recevable par la Chambre des mises en accusation. Depuis aucune nouvelle, la procédure, semble-t-il, est bloquée. Reste à savoir où et par qui ? Dans cette affaire qui fait figure d'exemple, la S.E.P.N.B. continuera à agir pour que le jugement ordonnant la remise en état des lieux soit rendu exécutoire et pour que le Maire de Fréhel soit condamné pour abus de pouvoir par le Tribunal administratif.

Affaire de l'Olympic Bravery : Encore une affaire de longue haleine puisqu'aucune décision n'a encore été prise à la suite du recours introduit conjointement par la S.E.P.N.B. et la municipalité d'Ouessant. On sait que la S.E.P.N.B. a demandé des dommages et intérêts pour les dégâts occasionnés à la flore et à la faune marine, ainsi qu'à la réserve de Yusin où s'est échoué le pétrolier.

Affaire du Böhlen : La S.E.P.N.B. a également engagé une action en justice en association avec le Comité local des pêches maritimes de Brest et pour les mêmes raisons que dans l'affaire de l'Olympic Bravery (atteintes au milieu marin, préjudice causé aux oiseaux de la réserve du Cap Sizun).

Face à ces atteintes répétées à notre environnement, la S.E.P.N.B. ne peut plus se contenter d'être une Société d'étude. Elle doit être avant tout une Société de protection, ce qui demandera plus de « hargne » et une mobilisation plus grande de tous les membres.

Nucléaire : Une des politiques de la S.E.P.N.B. est de donner un coup de main franc et massif aux associations et aux comités de lutte contre le Nucléaire. Dans cette optique, la S.E.P.N.B. participera à toutes les manifestations organisées.

L'Aménagement du Littoral breton : Le schéma d'aménagement du littoral breton a été accepté par le Conseil régional. Ses directives seront dorénavant appliquées par les différentes administrations. C'est donc là une question dont la S.E.P.N.B. aura de plus en plus à s'occuper.

Relations de la S.E.P.N.B. avec l'U.R.B.E. (Union Régionale Bretonne pour l'Environnement).

Il est extrêmement urgent que la concertation organisée avec l'A.P.P.S.B. et le Terroir Breton débouche sur une transformation de l'U.R.B.E., pour que cette association, qui réunit au niveau régional les associations pour la défense de l'Environnement et de la protection de la nature, ne soit plus une association fantôme, téléguidée par la Préfecture de Région, mais une association efficace qui défend réellement les objectifs des associations adhérentes.

En conclusion, le Président souligne la nécessité de développer un effort supplémentaire pour accélérer la reconversion de la S.E.P.N.B., en particulier, pour transformer les abonnés à *Penn ar Bed* en adhérents et militants.

INTERVENTIONS DE L'ASSEMBLEE

Trois types d'interventions ont suivi l'exposé de LE GALL :

- sur la réorganisation de l'U.R.B.E. ;
- sur les actions en justice ;
- sur l'organisation des Assemblées générales.

A propos de l'U.R.B.E., MM. LEFEUVRE et LE DÉMEZET font remarquer que rien ne pourra changer tant qu'on aura pas réglé le problème des statuts de l'U.R.B.E. et tant qu'un certain nombre de positions ne seront pas clairement exprimées. Constatant les carences de l'U.R.B.E. ne suffit pas. C'est à nous de prendre les devants. Il faudrait proposer, aux différentes associations de défense de l'Environnement et de Protection de la Nature, une Charte où seraient définis les objectifs de la Fédération.

En ce qui concerne les actions en justice, que peut faire la S.E.P.N.B., quelles en sont les limites ? La S.E.P.N.B. peut s'opposer à tous les projets par la voie du Tribunal administratif, mais, pour une question de finance, il est préférable qu'elle se réserve plutôt les problèmes qui dépassent le cadre local telle l'affaire du *Böhlen* ou de *l'Olympic Bravery*.

Quant à l'organisation des Assemblées générales de la S.E.P.N.B., Y. BRIEN propose que, dorénavant, les Assemblées générales se déroulent sur deux journées, afin de permettre un travail préalable en commissions pour pouvoir définir ensuite en Assemblée générale un certain nombre de propositions concrètes.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETAIRE GENERAL M. LE DEMEZET

Les cotisations : Près de 1700 membres n'ont pas payé leur cotisation 1977. Il est urgent de faire un rappel dans la revue *Penn ar Bed*.

Démarches auprès des Administrations :

— *Pour éviter que les sentiers côtiers ne deviennent des « routes ».* L'utilisation de bulldozer pour l'aménagement de ces sentiers pose un problème dans la mesure où ils sont suffisamment large pour permettre la circulation des voitures et des motos. Il faut donc exiger que les D.D.E. et D.D.A. utilisent pour défricher et tracer ces sentiers de petits engins ou des équipes à pied.

— *Pour limiter le développement de la moto-verte* dont la pratique sur des zones naturelles fragiles comme les dunes ou les cours d'eau est un facteur supplémentaire de dégradation de ces milieux. Ceci nous a amené à revendiquer que ce sport soit pratiqué sur des espaces délimités.

— *Pour protéger un secteur dunaire.* Une étude pour la mise en réserve du secteur dunaire de Gâvres-Penthièvre est en cours. Son financement est assuré par le ministère de la Qualité de la Vie.

— *Pour la protection des zones humides.* Dans le cadre de la 2^e année européenne pour la défense et la protection des zones humides, plusieurs actions doivent être développées dans les différentes sections départementales (expositions, montages diapos, débats, etc...).

Des contacts ont été développés, par ailleurs, avec le Conservatoire du Littoral et l'Association « Espaces pour Demain » afin de nous informer sur la politique qu'ils doivent mener dans le domaine d'achats de terrains. De ces multiples contacts, il ressort que les buts du Conservatoire sont différents de celui du National Trust puisque les terrains acquis et mis à la disposition du public seront partiellement aménagés (superstructures légères de type camping, etc...).

Quant à l'Association « Espaces pour Demain », elle envisage de lancer cette année une campagne auprès du public pour recueillir les fonds nécessaires à l'achat de terrain en Bretagne. La S.E.P.N.B. a proposé le rachat des 4 sites nucléaires retenus en Bretagne.

PROJETS ET REALISATIONS

Assemblée générale de la F.F.S.P.N. - Brest, février 1978. La S.E.P.N.B. est chargée d'organiser l'Assemblée générale de la F.F.S.P.N.. Lors de cette manifestation, qui se déroulera à Brest les 3, 4 et 5 février 1978, sur le thème de la Protection du milieu marin et du littoral, un débat sera programmé. Un certain nombre de personnalités responsables de l'aménagement et du devenir des zones littorales et marines seront invitées à y participer.

Edition d'un livre sur la Nature en Bretagne. A la demande de Skol Vreiz, la S.E.P.N.B. a accepté de collaborer à la réalisation d'un livre sur la « Nature en Bretagne ».

Station d'Ouessant. Le projet de réalisation d'une station ornithologique à Ouessant est en bonne voie, son fonctionnement pourra sans doute débiter au début de l'année 1978.

Lettre-circulaire à toutes les communes littorales. La S.E.P.N.B. envisage d'adresser à toutes les communes littorales une lettre pour demander à chacune d'elle, sa position vis-à-vis des problèmes de la pollution par les hydrocarbures et de l'implantation des centrales nucléaires.

Les Réserves. De nouveaux îlots seront mis en réserve naturelle cette année. Il s'agit de Bannec, Balanec et Trielen dans l'archipel de Molène, et de quelques îlots situés dans l'archipel des Glénan et de la baie de Morlaix.

Un projet est en cours pour l'îlot de Pierre Percée en baie de la Baule. Les recensements de populations effectués sur les différentes réserves de la S.E.P.N.B. ont montré une diminution très nette des Alcidés et des Sternes tandis que Huitriers Pies, Goélands et Mouettes tridactyles sont en augmentation. Durant l'été 1977, la surveillance des îlots à Sternes sera assurée en liaison avec la clinique des oiseaux mazoutés.

MODIFICATION DES STATUTS.

Il est proposé à l'Assemblée de voter pour modifier le système de renouvellement des membres du Bureau afin que, dorénavant, celui-ci se fasse par tiers.

Le quorum n'étant pas atteint, une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée le samedi 18 juin 1977 à Brest.

ASSEMBLEE GENERALE 1978

La section de Loire-Atlantique propose que la prochaine Assemblée générale de la S.E.P.N.B. se déroule à Donges.

Section du Sud-Finistère.

Depuis près de 2 ans, des difficultés étaient apparues entre la S.E.P.N.B. du Sud-Finistère et les chantiers nautiques du Minaouët (entre Concarneau et Trégunc).

En liaison avec l'Association « L'Environnement à Concarneau », nous avons contesté la transformation de hangars pour gardiennage de bateaux en chantiers nautiques dans un estuaire encore peu abîmé et relativement sauvage. Tout ceci à proximité d'un centre industriel de constructions navales sans employés (Concarneau).

Le Tribunal administratif avait dans un premier temps annulé les autorisations de construction de nouveaux bâtiments industriels. Cependant, peu de temps après cet arrêt du Tribunal administratif, la S.E.P.N.B. et l'Association « L'Environnement à Concarneau » s'étaient vues interpellées par l'industriel mis en cause pour des motifs diffamatoires. Après une procédure longue, la demande de l'industriel a été déclarée non recevable et il a été condamné aux dépens. La S.E.P.N.B., quant à elle, n'a pas à lui verser 1 F de dommages et intérêts.

Il convient de signaler cependant que, bien que sortant lavée de toute accusation, la S.E.P.N.B. a dû payer les frais d'avocat liés à cette affaire. C'était d'ailleurs vraisemblablement le but de l'opération ; essayer d'épuiser sur le plan financier des associations de protection de la nature en les introduisant dans des procédures coûteuses quelle qu'en soit l'issue.

CINE-CLUB

Des séances de Ciné-Club sont depuis peu organisées chaque mois à Concarneau (Centre des Arts et de la Culture). La séance d'octobre avait

pour sujet le Nucléaire (présentation du film de la C.F.D.T., « Condamnés à réussir », ainsi que des films de l'E.D.F. La discussion a, fait assez nouveau pour être signalé, fait une large place à un débat entre responsables de l'E.D.F. et « écologistes ».

Pour novembre, le sujet traité concernait les pollutions chimiques (Minamata). Les séances à venir traiteront de l'alimentation dans le tiers monde, des langues régionales, de l'érosion des sols, etc... Toute suggestion quant à des débats sur des points précis est acceptée.

BAIE DE CONCARNEAU

La Baie de Concarneau revêt un intérêt exceptionnel lorsqu'on envisage les possibilités futures du développement régional en matière d'aquaculture. Entre la côte et les Glénan d'une part, entre Moustierlin et Trévignon, subsistent des zones marines ou littorales encore relativement peu perturbées ou abîmées.

La S.E.P.N.B. du Sud-Finistère doit très prochainement lancer un groupe de travail qui aura pour mission d'examiner, répertorier et ordonner les possibilités existant dans cette zone pour l'exploitation des ressources biologiques. Nous souhaitons l'apport de toutes les compétences et de toutes les bonnes volontés. S'adresser à Y. LE GAL, Laboratoire de Biologie Marine - 29110 Concarneau.

La Hulotte.

« L'Epine Noire », Société de Protection de la Nature dans les Ardennes publie depuis plusieurs années *La Hulotte*.

Cette revue est avant tout destinée aux jeunes, mais les lecteurs de tous âges l'apprécient. Les textes et les dessins allient à merveille la précision et l'humour, la qualité et la décontraction. A partir du n° 40, *La Hulotte* contient un supplément destiné aux lecteurs de Bretagne : « Ar Gouenn », édité par la S.E.P.N.B.

Pour recevoir *La Hulotte* et ce supplément, il suffit de s'abonner : 27,00 F pour 10 numéros. Le chèque est à rédiger à l'ordre de *La Hulotte*, C.C.P. N° 1.010.64 C - Châlons-sur-Marne. L'adresse est : *La Hulotte*, Boul-t-au-Bois, 08240 Buzancy. La collection des numéros anciens est également disponible au prix de 90,00 F (N° 6 à 35).

« Ar Gouenn » est préparé par une petite équipe (très petite) de la S.E.P.N.B.. Les lecteurs-dessinateurs, qui voudraient participer à l'élaboration de cette revue, peuvent contacter : Jean-Marc HERVIO, Rignonou - 29 S Camaret-sur-Mer.

Jean-Marc HERVIO lance actuellement dans le Finistère les C.P.N. (Club de jeunes Protection de la Nature). L'animation de ces clubs nécessitent aussi beaucoup de bonnes volontés compétentes. Là encore écrire à Jean-Marc HERVIO.

NOTRE PHOTO :
L'EXAMEN DU PERMIS
DE CHASSE N'A RIEN
ARRANGÉ
Les connaissances
zoologiques des
chasseurs sont
toujours aussi
faibles...

